



RECU EN PREFECTURE
Le 27 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250355-20191114-00058830-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 61 - Subventions à des associations sportives

Délibération n° 2019/005883

Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

	Date	Avis
Commission n° 4	28/10/19	Favorable unanime

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

1.1 Subventions pour manifestations

- Besançon BMX	1 000 €
Open Night - 19 octobre 2019	
- Club Pugilistique Bisontin	1 000 €
Open Besançon - 12 octobre 2019	
- District de Pétanque Besançon	1 000 €
Grand Prix Ville de Besançon	
- Local Boxe Club	500 €
Gala de boxe Kursaal - 09 novembre 2019	
- Club Alpin Français	1 000 €
Trail Urbain Besançon - 09 novembre 2019	

1.2 Subventions exceptionnelles

- Société de Tir de Besançon	10 000 €
Aménagement stand de tir du Fort de Chaudanne : construction d'un nouveau pas de tir à 25 m, réalisation d'un chemin d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite, sécurisation des installations existantes	
- BUC escrime	3 000 €
Aide à l'acquisition de matériel	
- Racing Besançon	4 000 €
Soutien lié au déplacement du club en Polynésie dans le cadre du 7 ^e tour de la Coupe de France le 16 novembre prochain.	

En cas d'accord, la dépense totale, **soit 21 500 €**, sera prélevée de la façon suivante :

. 8 500 € sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300,

. 13 000 €, au titre des subventions d'équipement à la Société de Tir de Besançon et au BUC Escrime, sur la ligne 204.40/20421.00506 CS 20300 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice, par un redéploiement de crédits d'égale montant en provenance de la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme « Animations Sportives »

2.1 Vital'été

Pour la 17^{ème} année consécutive, l'opération Vital'été a accueilli près de 19 787 visiteurs sur le complexe sportif Michel VAUTROT. Vital'été reste un temps fort de l'animation estivale à Besançon et continue à mobiliser de nombreux clubs sportifs au contact direct du public.

Ainsi et pour soutenir cette mobilisation associative, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes relatives aux interventions réalisées dans le cadre de Vital'été 2019 :

- Besançon Badgers	250 €
- La Française	1 000 €
- Olympique de Besançon	900 €

2.2 Tout Besançon Bouge

La Ville de Besançon, en partenariat avec l'Office Municipal du Sport, le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté et le soutien du Réseau Sport Santé Bourgogne-Franche-Comté, a organisé le 29 septembre dernier la seconde édition de « Tout Besançon Bouge ».

La mobilisation d'associations bisontines a contribué à la réussite de cette manifestation qui a attiré près de 4 000 personnes.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations présentes :

- Doubs Sud Athlétisme	300 €
- Indépendante Comtoise	300 €
- Ritmo de Capoeira	300 €
- DOJO FC	300 €
- CODEP 25	300 €
- Slack Passion 25	300 €
- Balise 25	300 €
- Entre-Temps	1 500 €
- Yin Yang	300 €
- ASEB	300 €
- SNB Aviron	300 €
- SNB CK	300 €
- Doubs Paddle	300 €

2.3 Aide à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'été et projets spécifiques).

Il est proposé l'attribution de subventions à ces associations pour la saison 2019-2020. Ces subventions feront l'objet du versement d'un premier acompte au cours de l'automne 2019. Le solde sera ensuite versé en fin d'année scolaire 2019-2020.

	Subvention 2019/2020	Acompte 2019
- Besançon Doubs Hockey Club	2 000 €	1 200 €
- Amicale Cycliste Besançon	2 800 €	2 000 €

- Besançon Association Patinage Artistique	3 200 €	2 000 €
- BUC Escrime (sept à déc 2019 uniquement)	1 400 €	1 400 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 500 €	1 000 €
- Doubs Sud Athlétisme	2 500 €	2 000 €
- Association Sportive Orchamps Besançon	2 500 €	2 000 €
- PSB Judo	4 250 €	3 000 €
- Besançon BMX	2 000 €	1 500 €
- Olympique de Besançon	2 500 €	2 000 €
- La Saint-Claude	3 000 €	2 250 €

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique sportive en soutien aux actions mêlant sport et handicap, la Ville de Besançon soutient les acteurs associatifs mobilisant du personnel pour développer cette thématique. Il est ainsi proposé le versement des subventions suivantes :

- Comité régional Handisport	4 000 €
------------------------------	---------

2.4 Fonds d'aide aux clubs de quartier

La Ville de Besançon accompagne les clubs ou structures qui développent des écoles de sport à destination des jeunes. Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- Association Sportive Orchamps Besançon	1 000 €
- Besançon Boxe Académie	1 000 €
- Hand Sport Mahorais	1 000 €
- MJC Clairs-Soleils	1 000 €
- Sporting Club de Planoise	1 000 €

2.5 Festival Learn'O

Learn'O est un dispositif expérimental de recherche mobilisant trois laboratoires de recherche de l'Université de Franche-Comté. Dans le cadre de la semaine des mathématiques du 9 au 13 mars prochain, un festival utilisant le sport comme outil à l'acquisition de savoirs transversaux sera organisé sur le complexe sportif Michel Vautrot. Ce festival Learn'O accueillera 600 enfants issus des écoles bisontines, de Grand Besançon Métropole et au-delà.

Il est proposé d'accompagner ce projet innovant en attribuant une subvention de 3 500 € à l'Université de Franche-Comté. Le montant de la subvention sera supporté à hauteur de 2 500 € par la Direction des Sports et 1 000 € par la Direction de l'Education.

- Université de Franche Comté	3 500 €
-------------------------------	---------

En cas d'accord sur ces propositions, la dépense totale, **soit 47 400 €** (dont 40100 € au titre de l'exercice 2019) sera imputée de la façon suivante :

- 43 900 € sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300
- 3 500 € sur la ligne 65.40/65731.004825 CS 20300 (subvention Université de Franche-Comté).

3. Programme « Aide aux locaux »

La Ville de Besançon accorde une aide financière aux clubs sportifs propriétaires de leurs locaux ou assumant des charges particulières.

Club	Locaux	Subvention 2019
Besançon Académie Futsal	Location créneaux Futsal	3 000 €
Sporting Futsal	Location créneaux Futsal	3 000 €

En cas d'accord, la dépense totale de **6 000 €** sera imputée au chapitre 65.40/6574 004826 20300.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus décide :

- de procéder à un vote séparé pour l'attribution des subventions suivantes :

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

• **21 500 € au titre du programme « Manifestations sportives et subventions exceptionnelles »,**

M. MOUGIN, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

• **47 400 € au titre du programme « Animations sportives »**

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

• **6 000 € au titre du programme « Aide aux locaux »,**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



